

ACTUALITES

Le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer avec le gel des salaires dans la fonction publique, les prélèvements divers qui ne cessent de croître, les allocations qui sont en chute libre, le coût du logement de plus en plus inabordable, les pensions qui ne cessent de décroître et l'augmentation du chômage qui peut aussi toucher les familles des salariés de l'Inserm. Dans ce contexte difficile, le moindre évènement imprévu peut rapidement compromettre notre environnement matériel et psychologique. **N'oubliez pas, le CAES peut vous soutenir.** L'Entraide sociale prend alors toute sa signification. Le secteur solidarité propose des aides sous forme de prêt sans intérêt d'un montant maximum de 3 600 €, remboursable en 48 mensualités. Ce montant peut atteindre les 5 000€ remboursable en 72 mensualités, pour l'achat de matériel ou les aménagements spécifiques liés au handicap pour vous ou un membre de votre famille.

Préparer les grandes vacances ! Mais pour beaucoup d'entre vous la perspective de partir pour couper de la routine est impensable. C'est pourquoi, nous avons mis en place depuis plusieurs années une subvention exceptionnelle au taux de 85% afin de permettre aux agents et aux retraités de l'Inserm, en grande difficulté financière, sociale ou familiale d'accéder plus facilement aux prestations du CAES. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la secrétaire du secteur solidarité «sylvie.dupuy@inserm.fr » ou « solidarite.caes@inserm.fr » qui pourra vous conseiller dans votre démarche.

Les formulaires pour les demandes de prêts et les aides au départ en vacances, en colonie ou à la pratique d'activités sportives ou de loisirs (subvention à 85%) sont disponibles sur le site du CAES rubrique Solidarité (pour rappel les dossiers sont étudiés de façon anonyme).

Magali Fasseu, Responsable secteur Solidarité

Jeunesse

La brochure ÉTÉ 2019

pour le choix des vacances de vos enfants est en ligne :

- Un choix très varié de thématiques
- Pour les enfants de 4 à 20 ans
- Durée de 5 jours à 25 jours

Inscriptions avant le 15 avril 2019.

Pour les séjours "Sans Frontières" : lundi 1er avril 2019

Renseignements et inscriptions

Auprès de Anne Athimon ☎ 01 82 53 34 30

✉ jeunesse.caes@inserm.fr

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

Retrouvez toutes nos activités et fiches d'inscription sur le site web :

<http://caes.inserm.fr>

Ouvrant Droit : Agent Inserm actif ou retraité

CDD de plus de 3 mois

Vacataire ayant 500 h accomplies

Solidarité

Dispositifs en faveur des familles ayant une personne handicapée au sein de leur foyer

Un adulte ou un enfant de votre famille est handicapé avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%, vous pouvez prétendre aux aides spécifiques du CAES Inserm sur présentation d'un justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées **mentionnant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% :**

- Une demi-part supplémentaire pour le calcul du quotient familial du CAES Inserm et des taux de subvention.
- Le déplafonnement du montant annuel de subvention.
- La conservation du statut d'ayant droit pour les enfants en situation de handicap ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% sans limite d'âge tant qu'ils sont à charge fiscalement de l'ouvrant droit.



Secteur Jeunesse : des subventions a posteriori au taux majoré 20-70% pour les colonies.

Secteur Vacances : des subventions a posteriori pour des séjours avec les organismes non agréés par le CAES, avec l'application du plafond journalier et pour les séjours proposés sur le catalogue Vacances (proposition CAES) des subventions sans plafond journalier.

L'APAJH. (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) est dorénavant sur la liste des organismes agréés pour les subventions a posteriori du secteur Vacances.

Secteur Solidarité : le prêt-solidarité (taux 0 %) pourra atteindre un montant de 5 000 € avec un remboursement sur 72 mois, pour l'achat de matériel ou les aménagements spécifiques liés au handicap.

Loisirs-Culture



Wenk-end CLAS à Grenoble

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Arrivée à l'heure de votre choix à Grenoble. Votre chambre sera disponible à partir de 14h au Résid'hôtel Central'Gare.

Installation, puis à 19h moment de convivialité avec les membres du CLAS de Grenoble. Dîner au restaurant, soirée libre.

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

10h : Rdv avec votre guide pour une visite commentée pédestre de la ville historique. Déjeuner au restaurant puis départ pour le Fort de la Bastille. Ce sera l'occasion de prendre les fameuses « bulles » aux parois translucides qui vous laisseront un souvenir inoubliable. Grâce à votre guide, percez les secrets de l'ancien fort militaire de la Bastille édifié au XIXe siècle. Des terrasses panoramiques aux recoins de l'énigmatique souterrain de repli, un parcours original vous attend.

19h30 : dîner dans un restaurant de cuisine traditionnelle et à 21h, soirée spectacle au « Comédie de Grenoble ».

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

10h : Rdv devant le musée de Grenoble pour une visite guidée sur le thème des chefs d'œuvre du musée. Cette visite vous permet de parcourir l'histoire de la peinture occidentale du 13e au 21e siècle, avec pour chaque période des œuvres de premier plan. S'ajoutent enfin à ces œuvres, les antiquités égyptiennes étudiées et documentées par Champollion, lors de ses séjours à Grenoble. Fin des prestations. Déjeuner libre. Plus de détails dans la rubrique : <http://caes.inserm.fr/fr/culture/>

Tarif : 210 € / pers en chambre double

Taux de subvention : 10%-60% (189€ à 84€)

Date limite de réception

des dossiers d'inscriptions complets :

lundi 24 juin 2019

Renseignements et inscriptions

Auprès de Soraya Louahchi ☎ 01 82 53 34 37

✉ loisirs-culture.caes@inserm.fr

Info Générales

Connaissez-vous l'espace adhérent sur le site du CAES ?

L'espace adhérent contient des informations sur 2 années : vos taux de subvention, votre plafond annuel de subvention et sa consommation.

Ces informations vous permettent d'estimer le coût des activités proposées par le CAES et le montant des subventions.

Vous y retrouverez aussi tout l'historique de vos factures et subventions.

Concernant vos subventions vous pourrez découvrir la date des virements et le détail de leur calcul.

Pratique, cet espace vous permet de régler toutes vos factures CAES, avec votre Carte Bleue et même en trois fois sans frais si vous le désirez. N'hésitez pas à vous en servir, la transaction est sécurisée et la traçabilité de votre règlement est garantie. Le règlement avec certaines "Carte Bleue" vous permet de bénéficier de l'assurance de votre achat particulièrement pour les séjours.

N'oubliez pas la rubrique "Partenariat" auparavant visible sur le site au niveau de chaque secteur. Elle regroupe les avantages que nous avons négociés pour vous avec nos prestataires. La confidentialité de l'espace adhérent nous permet d'enrichir régulièrement avec de nouvelles offres.

Un nouvel avantage a été négocié pour vos séjours de vacances avec TUI "Facility TUI". Il vous propose des prix au tarif groupe sur de très nombreuses destinations.

Attention il n'y a pas de subvention a posteriori sur ces destinations.

TUI
Découvrez votre santé

CAES

NOUVEAU SITE DÉDIÉ À VOTRE CAES

Facility
N°1 mondial du voyage by TUI

Partez avec TUI en partenariat avec votre CAES

- ✓ BÉNÉFICIEZ d'une offre individuelle au tarif groupe
- ✓ RÉSERVEZ sur le site dédié à votre CAES 7 jours / 7
- ✓ VOYAGEZ sur une sélection des plus beaux clubs, circuits et séjours

Une équipe dédiée de spécialistes, des prix très compétitifs et des offres variées.

Logos: Club Med, Accor Hotels, TUI, Passion

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL